


Note d'information préalable

Réf :	IS-RCMF-CS-19-006	Date :	24/11/2019	Assurance R.C.P. GROUPAMA Paris Val de Loire 60, Bd. Duhamel du Monceau 45160 OLIVET Ct n° : 41789295M / 0002 Garantie financière GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre ct. n° 4000716162 /0	
-------	--------------------------	--------	-------------------	---	---

Description :	Week-end randonnée en Suisse Normande	N° :	FR008777
Lieu :	Clécy (Calvados)	Dates :	10 au 13 avril 2020
Organisateur :	Stéphane CNOCQUAERT	Nombre de participants au séjour :	20 à 34 p

Ce séjour est ouvert aux adhérents du Randonneur Club des Monts de Flandre pratiquant l'activité randonnée pédestre et titulaires d'une licence FFRandonnée 2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée ayant une licence 2020 avec assurance RC dans une autre association en réglant la cotisation au Randonneur Club des Monts de Flandre.

En dessous du nombre minimum de participants, le séjour sera annulé et si le nombre maximum est dépassé, le choix des participants sera effectué suivant la règle des points mise en place au Randonneur Club des Monts de Flandre lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2015.

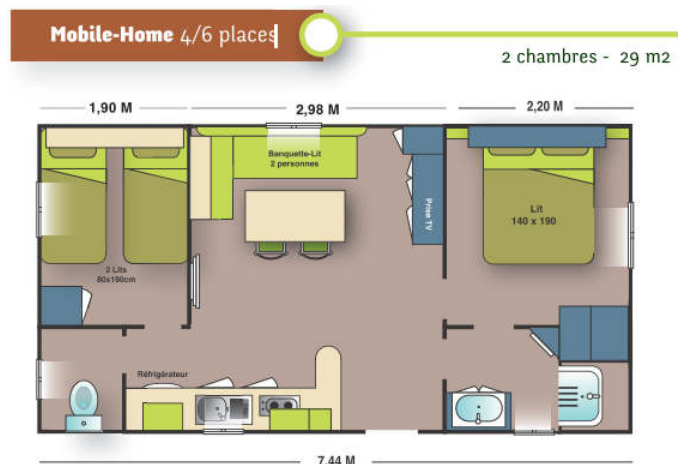
LOCALISATION

Clécy, situé entre Caen, Falaise et Vire et les Rochers des Parcs sont un espace naturel remarquable par la richesse et l'originalité de leurs milieux naturels. (Landes, pelouses sèches, boisements de pente...)

Ce « spot », situé au cœur de la Suisse-Normande et connu pour ses escarpements rocheux, est devenu un site emblématique pour les amateurs de randonnée et d'escalade. Vous le découvrirez par les bords de l'Orne et nous emprunterons également les sentiers qui surplombent la falaise et le viaduc de Clécy en nous offrant un panorama exceptionnel.

HEBERGEMENT

Nous séjournerons au [camping « Les Rochers des Parcs »](#) situé à Clécy, dans des bungalows de 4 personnes (2 chambres, un lit couple et 2 lits simples) où nous prendrons également le repas en commun. Le petit-déjeuner et le pique-nique restant à votre charge mais vous aurez le matériel à disposition. Les personnes préférant loger dans leur fourgon ou caravane pourront également loger sur place et prendre le repas en commun avec le reste du groupe. Pensez à signaler, sur le bulletin d'inscription, vos exigences alimentaires qui seront respectées dans la mesure du possible.



VOYAGE

Le voyage, Aller et Retour, n'étant pas pris en charge par l'organisateur du séjour, les personnes souhaitant voyager ensemble sont invitées à se regrouper pour pratiquer le covoiturage.

PROGRAMME

Arrivée le vendredi 10 avril, pot d'accueil et repas en commun.

Randonneur Club des Monts de Flandre - <http://rcmf-bailleul.com>

Siège : Office du Tourisme des Monts de Flandre – BAILLEUL – contact@rcmf-bailleul.com Déclarée en Sous-Préfecture de Dunkerque, le 18 mars 1991 sous le N° 6415 – Agréée Jeunesse et Sport, le 2 juillet 1992 sous le N° 59S1914.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - <http://www.ffrandonnee.fr>

64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS - Tél. : 01 44 89 93 90 – Fax : 01 40 35 85 48 Association reconnue d'utilité

publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de Tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051.

Randonnée du samedi 11 au lundi 13 avril 2020 en fonction de la forme de chacun mais aussi en fonction des conditions météorologiques parmi les propositions suivantes ou d'autres équivalentes :

- Les Rochers des Parcs au départ du camping 19 km ± 450 m 5h30
- La vallée de l'Orne au départ de Thury Harcourt 25 km ± 380 m 6h00
- Le Val d'Here et les rochers de Brisevieille 19 km ± 500 m 5h30

Fin du séjour, le lundi 13 avril après la randonnée vers 15h30.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **135 €** par personne, en chambres de 2 personnes avec sanitaires dans le bungalow.

Pour les personnes souhaitant séjourner dans leur propre fourgon, camping-car ou caravane, le tarif sera de **85 €** par personne sur une base de 2 par emplacement avec électricité et un véhicule.

Ce prix comprend :

- La nuitée avec fourniture des draps et le repas du soir du Jour 1 au Jour 3.
- L'emplacement pour 2 avec électricité, un véhicule et le repas du soir du Jour 1 au Jour 3 pour les personnes logeant en camping. (Prévoir carte ACSI)
- Le forfait de nettoyage du bungalow.
- Le pot d'accueil.
- La taxe de séjour perçue par la commune.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.

Ne sont pas compris

- Les petits-déjeuners.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage Aller-Retour jusque Clécy (2 x 390 km – 4h30) et les déplacements sur place pour se rendre aux points de départ des randonnées basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives. (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

PRE-INSCRIPTIONS

Priorité sera donnée aux personnes inscrites sur le Doodle suivant : <https://doodle.com/poll/92uvvvd2t9qzkuyi> avant le samedi 21 septembre 2019 dans la limite des 30 places disponibles.

INSCRIPTIONS

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription et de l'éventuel bulletin de souscription aux assurances individuelles et facultatives jusqu'au 8 décembre 2019 à **Stéphane CNOCQUAERT 307 chemin du Rossignol 59270 METEREN** accompagné de votre règlement sous la forme d'un chèque d'acompte de 50 € auquel vous ajoutez le montant des assurances et du chèque de solde.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du RCMF-Bailleul, le chèque d'acompte sera débité le 9 décembre 2019 et le chèque de solde le 10 mars 2020 soit un mois avant le début du séjour. Possibilités de régler par virement, voir le bulletin d'inscription.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la notice assurance et cocher la case afférente sur les documents d'inscription même si vous ne souscrivez à aucune des assurances.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €.

Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue de 50% du montant du séjour.

Entre 1 mois et le début du séjour : retenue de 100% du montant du séjour.

Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versés.

ANNEXES

Bulletin d'inscription

Bulletin de souscription des assurances facultatives

Les Conditions Générales de Vente et la notice des assurances facultatives sont disponibles sur le site Internet du RCMF-Bailleul. ([Séjours et Week-ends](#))